



SYNDICAT CGT A.S.P.S.
Accueil, Surveillance, Prévention, Sécurité
de la Ville de Paris et des Administrations Annexes
19, rue du renard - 75004 PARIS
Tél: 01.53.01.41.52 & 01.53.01.41.54 Fax: 01.53.01.41.67
asps@cgt-asps.fr & www.cgt-asps.fr



LETTRE OUVERTE

TOUT DIRE EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE

C'EST ESSENTIEL NON ?

LA DPSP NE RECONNAIT PAS LE DROIT DE RETRAIT ?

LA DPSP considère que ces conditions ne sont pas réunies.

En tant qu'employeur et conformément aux recommandations des autorités sanitaires, la Ville de Paris a pris un certain nombre de mesures pour protéger ses agents :

- Information régulière des agents et des encadrants vis-à-vis des consignes d'hygiène générales (nombreux « Flash info », affichage au sein de la DPSP dans tous les sites centraux et déconcentrés, messages adressés à DPSP. Tous, information du CHSCT par mail + tenue d'une réunion des membres du CHSCT en présence d'un médecin de la DASES spécialiste des maladies infectieuses ayant répondu à de nombreuses questions + tenue d'un CHSCT extraordinaire présidé par notre élue ...)
- Maintien à domicile de tous les agents habitant dans l'un des foyers identifiés par les autorités sanitaires, malades ou ayant été en contact avec un malade, avec une évaluation de la situation par le SMP
- Nettoyage approfondi des locaux des services qui ont pu être fréquentés pendant sa phase de contagion par un agent ayant été diagnostiqué positif
- Invitation des agents souffrant d'une pathologie chronique ou présentant des fragilités respiratoires à contacter leur médecin traitant et/ou pour échanger sur la conduite à tenir

Les mesures d'hygiène générales diffusées pour application sur l'ensemble des sites sont :

- se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, avec un gel hydro-alcoolique,
- utiliser des mouchoirs à usage unique,
- éternuer et tousser dans son coude,
- éviter de se serrer la main ou de se faire la bise pour se saluer,
- porter un masque quand on est malade (sur prescription médicale)

Plus particulièrement, s'agissant des agents dont l'exercice des missions s'effectue sur la voie publique, des consignes complémentaires ont été diffusées, là encore en tenant compte des préconisations des autorités sanitaires :

- distribution de masques chirurgicaux pour les agents qui le souhaitent
- mise à disposition de gel hydroalcoolique dans les véhicules pour les agents ne pouvant régulièrement se trouver à côté d'un point d'eau
- rappel des mesures barrières afin de proscrire les contacts prolongés, et à moins d'un mètre du public côtoyé
- réduction du nombre d'agents dans les véhicules afin de permettre le respect des distances barrière

En conformité avec le plan de continuité d'activité, les effectifs mobilisés l'ont été strictement en conformité avec les missions essentielles qui étaient les nôtres : sécurisation des bâtiments municipaux ouverts, régulation des marchés alimentaires, assistance aux personnes à la rue, tranquillisation publique, enlèvements de véhicules très gênant, mission de pédagogie et prochainement de verbalisation sur les mesures de confinement. L'ensemble des fonctions administratives ou rendues inutiles par la fermeture d'équipements publics (espaces verts) ont été renvoyés à domicile ou placés en télétravail.

Enfin, s'agissant des postes pour lesquels l'évaluation des risques a mis en évidence une nécessité de procéder au nettoyage régulier des outils collectifs de travail (véhicules, claviers d'ordinateurs partagés, PVE, Thémis, TETRA...), la direction a organisé, en plus des bouteilles de gel ou de solution hydro-alcoolique livrées dans tous les services opérationnels et centraux, au cours de la semaine écoulée la distribution de lingettes, vinaigre blanc et serviettes, afin de permettre la désinfection des matériels entre deux utilisations. En lien avec la sous-direction de la qualité de vie au travail, nous étudions toutes les pistes complémentaires de désinfection considérées comme efficaces (comme l'utilisation d'une solution d'eau de javel diluée) et pouvant être disponibles et livrées sous un délai rapide par nos fournisseurs, pour permettre un maintien dans le temps du niveau de désinfection de ces outils.

NUL DOUTE QUE LES AGENTS QUI ONT COURAGEUSEMENT APPLIQUES LEUR DROIT DE RETRAIT APPRECIERONT !

POUR RAPPEL : LE CVO ATTEND TOUJOURS LA DECONTAMINATION DES LOCAUX ? ... UN ISVP SUR SITE A CONTRACTE LE COVID-19 !

CGT ASPS le Mercredi 25 mars 2020